

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

PUBLIE LE

- 9 JUIL. 2008

SÉANCE DU 1^{ER} JUILLET À 18 HEURES 30

N° 4 - 88 / 2008 : ZONE ALBI - INNOPROD : APPROBATION LANCEMENT PROCEDURE ZAC
ET DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À LA
CRÉATION D'UNE ZAC

L'An Deux Mille Huit, le 1^{ER} Juillet 2008

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 1^{er} Juillet 2008 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Christian DELEBOIS, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES

Membres suppléants votants : Messieurs, Jean ESQUERRE, Noël RAMON, Claude COSTES,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Alain LONG, Patrice MANGIONE, Blandine THUEL, David KOWALCZYK, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS,

Membres excusés :

Membres titulaires : Madame, Messieurs, Christelle GUILLAUMOT, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Bruno LADOUCETTE, Michel TRÉBOSC, Serge NEAU,

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Jacqueline MAUREL, Daniel GAUDEFROY, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Christian MALGOUYRES, Françoise ALARY, Thierry MALLE, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT,

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 51

Votants (titulaires, suppléants votants) : 37

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 1^{ER} JUILLET 2008

N° 4 - 88 / 2008 : ZONE ALBI - INNOPROD : APPROBATION LANCEMENT PROCEDURE ZAC ET DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À LA CRÉATION D'UNE ZAC

Pilote : Développement Économique

Autres services ou organismes concernés : Direction Générale des Services
Finances et Budget

Madame Stéphanie GUIRAUD CHAUMEIL, rapporteur,

Par décision n° 19/2007 en date du 16 avril 2007, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois avait retenu le bureau d'études CET INFRA pour réaliser des études préliminaires et de faisabilité à une opération d'aménagement au lieu dit Saint Amarand à ALBI. En outre par délibération en date du 3 juillet 2007, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a inscrit cette opération dans la programmation de l'année 4-2007 du Contrat d'Agglomération et a sollicité une subvention auprès du Conseil Régional pour mener à bien ces études.

Le rendu de celles-ci fait ressortir que ce site présente des atouts importants pour la création d'une zone d'activités dont les principales caractéristiques sont :

- Création d'une zone à haute qualité environnementale correspondant aux critères d'une zone à vocation régionale définis par le Conseil Régional Midi-Pyrénées.
- Sur un total de 45 ha, une trentaine seraient commercialisables.
- Les espaces verts seront aménagés avec les divers bassins de rétention représentant 9 ha.
- Afin de garantir la qualité environnementale souhaitée, de nombreux équipements publics seraient aménagés (bassins de rétentions, espaces verts paysagers, déplacements doux, liaison inter quartiers
- Une première estimation du coût des aménagements a été évalué à 8,9 M€ et celui du foncier entre 4 et 5 M€ en fonction des négociations. A ce jour 30 ha ont été acquis
- La durée s'échelonnerait sur une dizaine d'année en fonction de la commercialisation des lots.
- L'aménagement se ferait en 5 tranches dont les 3 premières sur du foncier quasi maîtrisé.

Tous ces éléments ne sont qu'une première approche de l'aménagement de cette zone. En outre une information auprès des habitants s'avère nécessaire et indispensable bien que la plupart de ces derniers ont déjà été informés lors de ces études préliminaires.

Aussi, il convient de réaliser l'Avant Projet de cette future zone. Les modalités de sa mise en œuvre se feront dans le cadre de la procédure d'une Zone d'Aménagement Concerté. Ainsi, cette réalisation s'inscrira dans une démarche de contrôle par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois sur les choix et modalités d'Aménagement en lien avec les habitants.

Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, il convient de définir les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

La concertation permet d'informer et d'associer le public en amont des études préalables. Les propositions et les remarques sont étudiées et font l'objet d'un bilan. L'objectif de la concertation est d'aboutir à un projet partagé dans l'intérêt général.

C'est pourquoi je vous propose :

- D'approuver l'engagement des études nécessaires à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire à vocation d'activités économique d'une superficie de 45 ha sur le site dit Saint Amarand à Albi à proximité de l'EMAC.
- De décider que la concertation en vue de la création de la Zone Albi Innoprod sera organisée sous la forme suivante, annoncée par voie d'affichage :

Présentation de panneaux d'exposition,

Mise à disposition de registre dans lequel les visiteurs pourront consigner leurs remarques et suggestions,

Tenue de permanences sur le lieu d'exposition permettant un échange avec les visiteurs,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le Code de l'Urbanisme,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vue la délibération du 27 juin 2006 portant définition de l'intérêt communautaire,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↪ **APPROUVE** l'engagement des études nécessaires à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire à vocation d'activités économique d'une superficie de 45 ha sur le site dit Saint Amarand à Albi à proximité de l'EMAC.

↪ **DECIDE** que la concertation en vue de la création de la Zone Albi Innoprod sera organisée sous la forme suivante, annoncée par voie d'affichage :

- Présentation de panneaux d'exposition,
- Mise à disposition de registre dans lequel les visiteurs pourront consigner leurs remarques et suggestions,
- Tenue de permanences sur le lieu d'exposition permettant un échange avec les visiteurs,

↳ **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget annexe "zones d'activités" 2008 de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait le 1^{ER} Juillet 2008,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

